

Image not found or type unknown



## Régularisation de charges

Par **SandraC**, le **26/12/2013** à **13:43**

Bonjour Mr.

On me demande aujourd'hui de payer la régularisation de charges de mon ancien appartement que j'ai quitté le 31 octobre 2011.

La régularisation porte sur la période du 1 avril 2011 au 31 mars 2012.

Le bailleur refuse de me faire la régularisation au prorata du temps d'occupation (soit 7 mois sur 12) puisque la loi ne les y oblige pas ???

Al-je un recours?

Merci

Par **louison123**, le **26/12/2013** à **16:52**

Le bailleur n'a absolument pas le droit de vous faire payer des charges locatives à compter du 1er novembre 2011.